



Municipalité de Saint-André-Avellin

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les membres du Conseil de la municipalité ci-dessus mentionnée étudieront lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 août prochain, à 20h00, au Complexe multifonctionnel Whissell, sis au 530 de la rue Charles-Auguste-Montreuil, la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre une construction accessoire à une habitation dans la cour avant, dont la marge de recul avant minimale est de ,86 mètres, alors que selon le règlement de zonage no. 31-00, à l'article 9.5.1.1., la marge de recul avant minimale est de 6,00 mètres, donc une dérogation de 5,14 mètres

Emplacement du lot : 5245505

Lors de la séance du Conseil qui se tiendra le 7 août **2018**, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce 10^e jour de juillet 2018.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière


Me Marie-Claude Choquette